

## **Arrêté du 21 décembre 2012 relatif à l'année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle**

21/12/2012

Ce décret précise que les personnes reconnues en situation de handicap d'origine visuelle suivent une année spécifique favorisant l'accès à la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Est proposé une méthodologie d'apprentissage et des pré-requis nécessaires pour une formation professionnelle en kinésithérapie.